

**Site classé**

Date de protection : **15 fév. 1943** (Avenues) ~ Superficie : 1,5 ha  
**28 sept. 1948** (Remparts) ~ Superficie : 0,6 ha

## Avenues (sol et plantations) et les remparts anciens et leurs abords

**Montmirail**

**Montmirail est une ancienne ville fortifiée. Il reste quelques vestiges des remparts qui l'entouraient. Le site des avenues de Montmirail constituait quant à lui autrefois un ensemble de voies convergeant vers le château de la ville, construit au XI<sup>e</sup> siècle et reconstruit en 1552.**

Les avenues étaient composées d'une large avenue encadrée de deux allées parallèles. L'allée centrale donnait l'impression d'une imposante galerie dont les branches des tilleuls, plantés à intervalles presque réguliers, formaient une voûte en se rejoignant. Les allées secondaires se développaient comme l'allée principale et se trouvaient elles aussi bordées de tilleuls. De cet ensemble, il ne restait au moment du classement qu'une seule allée, d'une largeur d'environ 40 mètres pour une longueur de 300 mètres. A l'origine, cette allée comportait 249 tilleuls dont certains atteignaient une hauteur de plus de 12 mètres. La tempête de décembre 1999 a provoqué des dégâts très importants dans ce site.

Quant aux remparts, une grande partie aurait été détruite pendant la Révolution. Les plus intéressants sont situés au nord de la ville. Cette partie des vestiges, d'une longueur d'environ 200 mètres, est formée d'une muraille et de trois tours subsistantes. Le mur haut de 6 à 7 mètres soutient des terres. Les terrains supérieurs, ainsi que ceux en contrebas, ont été transformés en jardins séparés par de petits murs. Lors d'un éboulement qui s'est produit vers 1933, la tour centrale s'est écroulée et n'a malheureusement pas été reconstruite dans son état primitif.



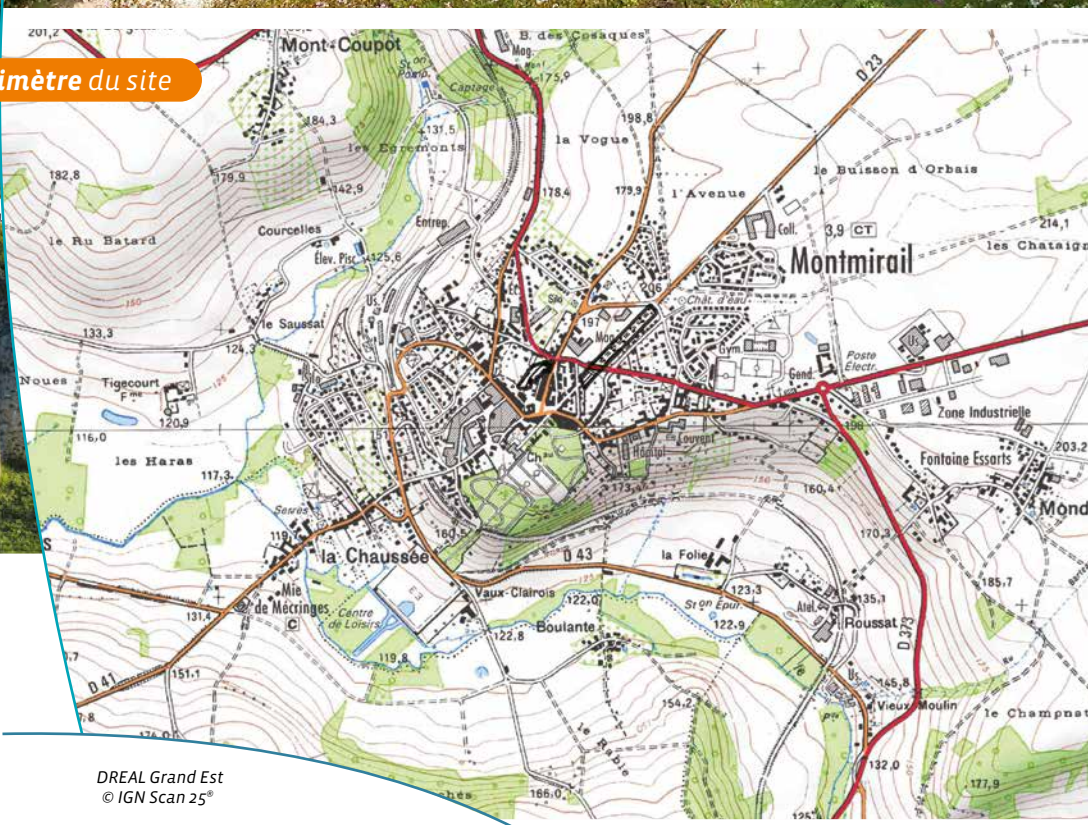
Les avenues

**Critères de classement**

→ **Pittoresque, artistique, historique, scientifique, légendaire**



# Avenues (sol et plantations) les remparts anciens et leurs abords



- 1 ~ Vue ancienne des avenues
- 2 ~ Vue ancienne des avenues
- 3 ~ Vue au pied des remparts
- 4 ~ Une tour encore visible

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Inscrit au titre des monuments historiques : le château

## Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus  
d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact [sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63